

**CONTRAT DE RESERVATION (à expédier en 2 exemplaires)**

Entre le soussigné et le camping le Randonneur, il a été convenu ce qui suit :

**A retourner dûment rempli en lettres capitales et signé en 2 exemplaires**

NOM : .....  
Prénom.....  
Adresse :.....  
.....  
Code postal..... Ville.....  
N° de Tél. :.....  
Email : .....

1/ S'engage à occuper :

**COCO-SWEET ( 16 m²) sans sanitaire 2 à 4 personnes**

Composition de la réservation :  
Nombre total de personnes : .....  
                                  Nombre d'adultes : .....  
                                  Enfant - 7ans : .....  
                                  Enfant + 7 ans : .....  
                                  Nombre de voitures : .....

**Dates : Arrivée ..... Départ .....**  
**Arrivée à partir de 15 h 00 et départ avant 11 h 00.**  
**Dépôt de caution 200 Euros**

**Animaux : Par mesure d'hygiène les animaux ne sont pas admis dans les locations  
Les appareils à résistance ne sont pas admis (barbecue électrique, plaques de cuisson.....)**

Merci de préciser par quel moyen vous avez trouvé notre Camping :

- Guide :.....
- Salon :.....
- Internet :.....
- Office de tourisme :.....
- Connaissance :.....
- Passage :.....

2/ Déclare avoir pris connaissance des conditions de locations et de réservations, des tarifs, du règlement intérieur, les accepte et s'engage à les respecter.

3/ Verse le montant de l'acompte :

Montant Total du Séjour : .....Euros (à régler le jour d'arrivée)

**Location COCO-SWEET acompte de 30 % + 10 Euros (frais de dossier) =.....Euros**

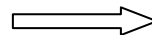
A joindre obligatoirement au présent contrat par :

- Chèque :
- Chèque - vacance :

Fait à ..... Le ..... / ..... / .....

Lu et Approuvé,  
Signature :

**Conditions de location (à signer)**



# CONDITION ET REGLEMENT

## Réservation – Règlement

Après avoir pris connaissance des conditions de location et de réservation, des tarifs, et du règlement intérieur :

La réservation (minimum 7 jours) se fait au moyen du contrat de réservation daté, signé et accompagné de votre règlement. Elle est effective quand vous recevez la confirmation de notre part. Il doit être établi un contrat par séjour. Pour les locations, réservation du samedi au samedi, un inventaire du matériel dont vous disposerez, vous sera fournie. L'acompte correspond à 30 % du montant global du séjour + 10€uros frais de dossier pour les mobile-home et 5 €uros frais de dossier pour les emplacements (frais de dossier non déductible). **Pour les hébergements locatifs le solde est payable à l'arrivée sur le camping.** Pour les emplacements il est payable en fin de séjour.

### 1. ANNULATION

**Toute demande d'annulation doit être faite par lettre recommandée.**

**En cas d'annulation du séjour :**

**Il vous sera retenu ou il vous restera devoir :**

-Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée pour frais d'annulation 20 % du montant total de votre séjour.

-Moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée pour frais d'annulation 100% du montant total de séjour, ou si vous ne vous êtes pas présenté à cette date.

### 2. CAUTION-FRAIS

**Pour les hébergements locatifs** une caution de 200 € est demandée à l'arrivée et est rendue en fin de séjour (départ ayant lieu entre 9 h et 11 h) si la location est restituée propre et après inventaire du matériel et des locaux, **50 €uros** seront gardés, si la location rendue est malpropre (Nous vous rappelons que l'entretien vous incombe pendant votre séjour). Chaque location est prévue pour un certain nombre de personnes qui ne pourra être supérieur à celui déclaré lors de la réservation. Maximum 4 personnes par locations **et pas d'animaux**. Sinon, nous refuserons l'accès au mobile-home.

**Pour les hébergements locatifs et emplacements :**

Attention ! Dans tous les cas : en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé AUCUNE réduction n'est accordée. Les Dates mentionnées sur le contrat de location sont rigoureusement dues et facturées, et il ne pourra être garanti le même emplacement.

### 3. ARRIVEE ET DEPART.

Les arrivées ont lieu à partir de 12 h pour les emplacements, et à partir de 15 h pour les locations. Les départs ont lieu avant 11 heures pour les locations et avant 12 heures pour les emplacements. Il est nécessaire de nous prévenir en cas d'arrivée différée, sans nouvelle de votre part et passé 24 h la réservation sera annulée.

**4. ANIMAUX : Seuls les chats et les chiens** (hormis type Molosse) sont admis, uniquement tenus en laisse et **à l'exclusion des locations.** Vous devez vous présenter munis du certificat de vaccination et de leur n° de tatouage.

**5. RESPONSABILITE :** Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant l'hébergement ou l'emplacement le règlement intérieur du Camping.

**6. ASSURANCE.** Il devra contracter toutes assurances pour garantir les risques vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.

**En cas de litige ou contestation, le Tribunal de commerce de Millau sera seul compétent.**

**Le Camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier et du locataire de mobil-home qui seraient de son propre fait : une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire.**

### **EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DE CAMPING**

**Circulation** : Au pas (roulez en 1 ère a l'intérieur du Camping) et interdite entre 22 h et 7 h.

**Bruit** : Respectez le repos de votre voisin, plus de bruit après 22 heures.

**Parking** : Garez votre véhicule dans le sens du départ.  
Si vous êtes visiteur, présentez vous à l'Accueil, laissez votre véhicule au parking.

**Redevance** : Réglez, de préférence, votre séjour la veille de votre départ.  
Libérez les emplacements avant 12 heures .Passé ce délai, une nuit supplémentaire sera facturée.

**Animaux** : Ne pas les laisser seuls sur l'emplacement. Tenez vos animaux en laisse.

**Piscine** : Se conformer strictement aux horaires d'ouverture ; pas d'enfant seul à la piscine.

**Maillot de bains obligatoire – port du short interdit**

**Jeux** : Les enfants doivent être accompagnés aux aires de jeux et aux sanitaires.  
Plus de jeux bruyants après 22 h.  
Les parents sont tenus pour responsables de toute nuisance ou dégradation faits par les enfants.

**Signature :**